

## Le Professeur Jacques BELGHITI, premier chirurgien élu Secrétaire adjoint de l'Académie nationale de médecine

Élu président de la division des sciences chirurgicales de l'Académie nationale de médecine dont il est membre depuis 2010, le Professeur Jacques BELGHITI a été élu secrétaire adjoint de l'Académie nationale de médecine le mardi 17 janvier 2023, pour quatre ans, succédant au Professeur Pierre-François Plouin.

### À propos de Jacques BELGHITI

Élu membre correspondant résidant en 2010 puis membre titulaire de l'Académie nationale de médecine en avril 2016, Jacques BELGHITI y assure notamment la présidence de la deuxième division des sciences chirurgicales.

Professeur émérite à Paris 7, il a dirigé pendant près de 20 ans, le service de chirurgie digestive et de transplantation hépatique de l'hôpital Beaujon.



Cette expérience ainsi que son activité scientifique avec actuellement plus de 500 articles originaux et un index H à 120 lui ont notamment permis d'accéder à la responsabilité de plusieurs sociétés internationales de chirurgie et de transplantation avec l'organisation de leurs congrès mondiaux à Paris.

Chevalier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite, il est également membre de multiples associations internationales de chirurgie dont l'American Surgical Association et l'American College of Surgeons.

À la suite de la présidence du conseil scientifique de l'Agence de la Biomédecine, Jacques BELGHITI a été nommé membre du collège de la HAS en 2014 dans lequel il a présidé la commission d'évaluation des dispositifs et actes médicaux.

En 2017, il a participé à la création de la cellule innovation au ministère de la santé et des affaires sociales et a été nommé coordinateur des médecins conseils à la direction des affaires juridiques de l'APHP en 2019.

### À propos du Secrétaire adjoint de l'Académie nationale de médecine

Le secrétaire adjoint est élu par et parmi les membres titulaires et les membres titulaires émérites pour une période de quatre ans renouvelables une fois. Il assiste le secrétaire perpétuel dans le fonctionnement de l'administration de l'Académie. Son élection est approuvée par le Président de la République.

### À propos de l'Académie nationale de médecine

L'Académie nationale de médecine est une personne morale de droit public à statut particulier, placée sous la protection du Président de la République. Elle a pour mission de répondre, à titre non lucratif, aux demandes du Gouvernement sur toute question concernant la santé publique, de s'occuper de tous les objets d'étude et de recherche qui peuvent contribuer aux progrès de l'art de guérir et de promouvoir le rayonnement de la médecine française.